

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 108 (1963)
Heft: 4

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Informations**Session du Comité Central de la SSO du 1/2. 2. 1963**

Lors de la 8^e session de la présente période administrative, le CC de la SSO a passé en revue les problèmes qui sont actuellement étudiés par les diverses commissions de la Société. Conformément aux propositions de la *Commission REX* (conférences et excursions), le thème suivant a été choisi pour la saison des conférences de 1963 /1964: « Analyse et évocation larges de nos possibilités dans la guerre moderne »; « lutte contre les activités subversives »; « collaboration inter-armes. » En avril-mai, la SSO organisera une visite à la Bundeswehr allemande. Ayant élaboré une documentation très utile sur le S. trm., le SR à la trp., le S. mun., ainsi que les mouvements et transports, la *commission pour les activités hors service* ne traitera aucun autre thème en 1963 et n'organisera aucun cours d'introduction pour directeurs d'exercices. La *commission chargée des problèmes d'artillerie* étudie actuellement le mémoire par lequel l'Union des sociétés suisses d'artillerie a demandé au DMF le 1.10.62 d'accélérer la modernisation de leur arme. Sur la proposition de la *Commission de la DCA*, le CC a décidé de signaler au DMF, par un autre mémoire, la nécessité d'améliorer l'entraînement de nos pilotes d'élite par un retour à la décision du Conseil Fédéral du 31.12.58 sur les services de vol du corps des pilotes. Les réductions apportées à ces services au cours de ces dernières années compromettent la sûreté et l'aptitude à la guerre de nos pilotes d'élite. Beaucoup d'autres problèmes attendent une solution. La commission voudra spécialement son attention à la question de la « protection par la DCA des formations motorisées et mécanisées en mouvement », aux problèmes de la « vulnérabilité de nos aérodromes » et de « l'introduction d'escadrilles d'hélicoptères de transport ». La *commission pour les places de tir et d'exercices* continue la préparation d'un mémoire sur l'achat et l'aménagement de places de tir fédérales par les services compétents du DMF. Sur ce sujet, aucun optimisme n'est encore permis. L'organe de coordination pour la défense spirituelle du pays poursuit avec persévérance ses travaux, au sujet desquels les sections ont déjà reçu des informations. Sur l'initiative de la *commission des sports*, le CC a invité le DMF à examiner certaines mesures destinées à améliorer la préparation physique du corps des officiers; il a constaté avec regret les retards apportés à la remise des comptes par les sections qui ont organisé des concours d'orientation de nuit. Le *conseil d'administration de l'Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift* a soumis à un

examen approfondi la question de la concurrence qui est faite aux périodiques militaires par les cahiers de documentation diffusés par la section des renseignements de l'Etat-Major Général. Le nombre des abonnés présente une augmentation réjouissante de 500 lecteurs. A la Commission fédérale pour l'AVS, le représentant de la SSO a proposé une amélioration substantielle des indemnités versées aux officiers. Cette initiative a reçu un bon accueil.

Au cours de la deuxième partie de la session, le Président Central de la SSO a informé le CC sur l'avancement des préparatifs pour le secteur de la « *Suisse vigilante* » à l'*Exposition nationale de 1964*. Grâce aux efforts de la SSO, « *Suisse vigilante* » a obtenu définitivement un emplacement dans le secteur central de l'exposition. Pour examiner tous les problèmes qui ont trait à la *conservation du secret*, notamment l'application pratique des prescriptions émises par le DMF, le CC a désigné une nouvelle commission. Celui-ci a d'autre part voué tous ses soins à la prochaine campagne qui précédera la votation sur la deuxième initiative sur l'arme atomique; il a reçu à ce sujet une orientation complète du colonel-divisionnaire de Diesbach. Vu que cette initiative ne met pas en jeu la politique des partis, mais qu'elle concerne directement l'efficacité de la défense nationale, le CC a pris la décision de participer activement à la campagne. Les statuts de la SSO font un devoir au CC de s'engager partout et en toutes circonstances pour le renforcement de la capacité défensive du pays. Les mesures qui ont été arrêtées ont fait l'objet d'une circulaire aux sections.

L'écu de tir 1963

L'émission d'un écu de tir en commémoration du Tir fédéral est tout aussi liée aux traditions suisses que le tir lui-même. Dès le début des travaux préparatoires d'organisation, les membres du Comité d'organisation et du Comité de direction du Tir fédéral 1963 savaient qu'une médaille d'un genre propre et d'une valeur particulière devait être créée à cette occasion.

Après choix des Saints de la ville de Zurich comme sujet de décoration pour la couronne, par analogie avec une ancienne pièce de monnaie, le sculpteur zuricois Franz Fischer fut chargé de concevoir un écu de tir devant se composer des trois éléments suivants, à savoir :

le « Züri-Leu » blason de la ville de Zurich, une épigraphe ainsi qu'un motif moderne se rapportant au tir et, à la rigueur, la croix suisse. Déjà les premières esquisses de l'artiste laissaient prévoir que le sujet dynamique du « Züri-Leu », comme motif du blason, et le millésime 1963 conviendraient très bien à l'avers de l'écu. Par contre, le revers de l'écu donna lieu à quelques difficultés. Il avait été prévu initialement d'y graver les contours d'une cathédrale de Zurich. Cependant, le Comité de direction, convaincu qu'un symbole suisse devait être représenté à la place d'un emblème de Zurich, soumit à Franz Fischer l'idée de faire figurer sur le revers de l'écu la nouvelle arme moderne de l'armée suisse, le fusil d'assaut comme élément statique, qui l'étudia et la réalisa de façon heureuse.



Ainsi, ce n'est pas sans raisons que le lieu et la date du déroulement du Tir fédéral sont représentés sur l'avers de l'écu, par le blason de Zurich et le millésime et que le fusil d'assaut symbolise sur le revers la volonté des tireurs suisses de réaliser des performances toujours meilleures, d'autant plus que c'est à Zurich qu'on tirera pour la première fois, au Tir fédéral, avec cette arme moderne et efficace du soldat suisse.

Les banques suisses ont été chargées de la vente des écus de tir; ceux-ci peuvent être obtenus dès le 15 mars 1963. L'écu d'or, qui pèse 27 g coûte avec l'étui fr. 200.-. L'écu d'argent, dont le poids est de 15 g est vendu sans étui fr. 5.- et avec étui fr. 6.-. Les deux écus ont un diamètre de 33 mm. Le titre en métal précieux est, comme d'habitude, 900 /1000. Les écus n'ont pas force libératoire.

Il est certain que ce bel écu commémoratif, qui sera frappé par la maison Huguenin Frères et Cie SA au Locle, trouvera bon accueil non seulement dans les cercles de tireurs, mais également auprès du peuple suisse tout entier.